

© CE

## Cont - propos

La Conférence intergouvernementale a débuté. Ces prochains mois, les représentants des quinze Etats membres discuteront âprement de l'avenir de l'Europe. Entre temps, on travaille ferme en vue de l'union économique et monétaire, qui doit déboucher en 2002 sur une monnaie européenne, l'euro. En tête de ce numéro, les réponses à quelques questions essentielles sur le sujet (pp. 1 à 3). Le marché intérieur et la sécurité ont un point commun: l'industrie de l'armement (pp. 6-7). Mais les conséquences perverses de certaines sortes d'armes peuvent s'avérer terribles dans les pays en développement, comme au Zimbabwe, où l'Union européenne contribue au déminage des zones frontalières (p. 8). Sir Leon Brittan plaide pour une approche plus offensive du commerce extérieur. Les industries européennes doivent elle-mêmes aller à la recherche de nouveaux marchés (p. 10). Toujours à propos du marché interne, nous abordons le problème des déminations des produits chimiques (p. 9) et, dans la rubrique Eurodroit, celui du bonus-malus dans les assurances autos (p. 18).

Le Parlement européen a mis en route son programme **Europolis**: un jeu de rôle pour familiariser les jeunes avec le fonctionnement de cette institution (pp. 16-17). Comme de coutume, nous vous proposons deux nouveaux portraits d'Européens (pp. 14 et 15). Mais s'il est un Européen connu, c'est bien **Maurice Béjart**, qui fut à la base de la renaissance de l'art de la danse avec son «Ballet du XXe siècle». Selon lui, les «petites» cultures en Europe se doivent de collaborer si elles ne veulent pas se faire absorber par les grands pays (pp. 4-5).



**J.F. van den Broeck**

Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne

# Bientôt des euros dans votre portefeuille

**L'Union économique et monétaire européenne (UEM) doit débiter le 1er janvier 1999 avec l'euro comme monnaie unique. Quels seront les changements concrets ? Nous levons un coin du voile en huit questions et huit réponses.**

## 1. Quels seront les pays qui participeront à l'UEM et introduiront l'euro ?

La décision sera prise par les chefs d'Etat et de gouvernement début 1998. Sur la base des résultats économiques de 1997, ils établiront la liste des pays qui répondent aux critères de convergence définis pour l'inflation, le taux d'intérêt à long terme, l'évolution des taux de change et les finances publiques (déficit et dette).

Il est d'ores et déjà acquis que les quinze Etats membres ne réussiront pas tous leur examen d'entrée. Pour certains pays, en effet, il sera difficile de respecter les critères relatifs au déficit public et à la dette publique. Le traité de Maastricht stipule que le déficit ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut (PIB), à moins qu'il n'ait diminué de manière substantielle et atteint un niveau proche de la valeur de référence ou que le dépassement de cette valeur ne soit qu'exceptionnel. Quant à la dette, elle ne doit pas dépasser 60 % du PIB, à moins que ce rapport ne diminue suffisamment et s'approche de la valeur de référence.

Au départ, l'UEM pourrait comprendre l'Allemagne, la France et cinq ou six petits pays (le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, probablement la Belgique et peut-être le Danemark et l'Irlande). Le Royaume-Uni et le Danemark ont le droit de ne pas participer à l'UEM même s'ils répondent aux critères. Les autres Etats



## REGIONS: LES PAUVRES MOINS PAUVRES

Les régions les plus riches de l'Union sont en majorité des villes-régions ou des régions-capitales.

D'ailleurs, le niveau de richesse qu'elles affichent ne tient pas compte du fait que beaucoup de ceux qui y travaillent n'y résident pas. C'est le cas de Hambourg (190% de la moyenne de l'Union) et de Bruxelles, 182%. Mais d'autres régions très riches ont un territoire plus étendu, donc des chiffres plus «vrais»: l'Île-de-France (166%), les districts allemands de Darmstadt et de Haute-Bavière, ainsi que le grand-duché de Luxembourg (160%).

Quant aux régions les plus pauvres de l'Union, elles se trouvent en majorité au Portugal et en Grèce. Le rapport montre cependant que les pays les moins prospères ont comblé une bonne partie de leur retard: la Grèce se situe à 63% de la moyenne communautaire, le Portugal à 69%, l'Espagne à 78% et l'Irlande à 81%.

Les chiffres de la Suède, disponibles pour la première fois, font apparaître un décalage entre Stockholm (119% de la moyenne) et les autres régions (entre 89 et 98%). Ce décalage reste modeste par rapport au fossé qui sépare, en Italie, la Calabre (60%) du Val d'Aoste (130%), ou, au Royaume-Uni, la région de Liverpool (Merseyside: 74%) à celle du Grand Londres (144%). Mais c'est en Allemagne qu'on constate les plus grandes disparités régionales en un même pays.

## BANANES: CHANGEMENT DE RÉGIME?

La banane reste un objet de discorde entre les Quinze. Il est vrai que les intérêts politico-économiques restent divergents et considérables. Dans ce dossier, la Commission européenne a toujours, contre vents et marées, joué le rôle de médiateur. Et ce malgré la levée de

►► membres, par contre, sont tenus d'introduire la monnaie unique au cas où ils respecteraient les critères de convergence.

### 2. Quand et comment l'euro sera-t-il introduit ?

Le traité de Maastricht fixe l'entrée en vigueur de l'UEM au 1er janvier 1999, mais l'instauration de l'euro sera progressive. Dès la mise en place de l'UEM, la banque centrale européenne mènera sa politique monétaire et sa politique de taux de change en euros. Les autorités des Etats membres émettront leurs nouveaux emprunts en euros. Les particuliers et les entreprises pourront ouvrir des comptes en euros et les sociétés pourront émettre des emprunts obligataires publics dans cette monnaie. Les grandes multinationales passeront probablement très vite de la monnaie nationale à l'euro.

Par contre, les pièces et billets libellés en euros ne seront introduits que plus tard et ce n'est qu'à ce moment que la plupart des particuliers et des petites entreprises locales en verront concrètement la couleur. La mise en circulation doit intervenir au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de l'UEM (soit le 1er janvier 2002 au plus tard); ils auront immédiatement le statut de moyen de paiement légal et circuleront parallèlement aux pièces et billets libellés en monnaie nationale. Six mois plus tard (le 1er juillet 2002), ceux-ci perdront leur statut de moyen de paiement légal, mais les propriétaires de pièces et billets nationaux pourront encore les échanger auprès des banques centrales, comme c'est le cas actuellement pour les pièces et billets périmés.

3. Certains hommes politiques plaident en faveur d'un report de l'UEM parce que l'important ralentissement de la croissance économique complique davantage la convergence. Est-il possible que l'entrée en vigueur de l'UEM,

et donc l'introduction de l'euro, soit reportée ?

Oui. Certains ministres, comme Hans Tietmeyer, le président de la banque centrale allemande, affirment que les critères de convergence importent plus que le calendrier. Ils insistent sur le fait qu'un assouplissement des critères est exclu. Le report est inévitable si trop peu de pays répondent aux critères, et les ministres affirment unanimement qu'une UEM sans l'Allemagne et la France n'est pas réaliste. Toutefois, ces mêmes ministres qui répètent que le respect des critères est plus important que le calendrier estiment qu'il est trop tôt d'évoquer un report éventuel.

### 4. A quel cours et selon quel mécanisme les monnaies existantes seront-elles converties en euros ?

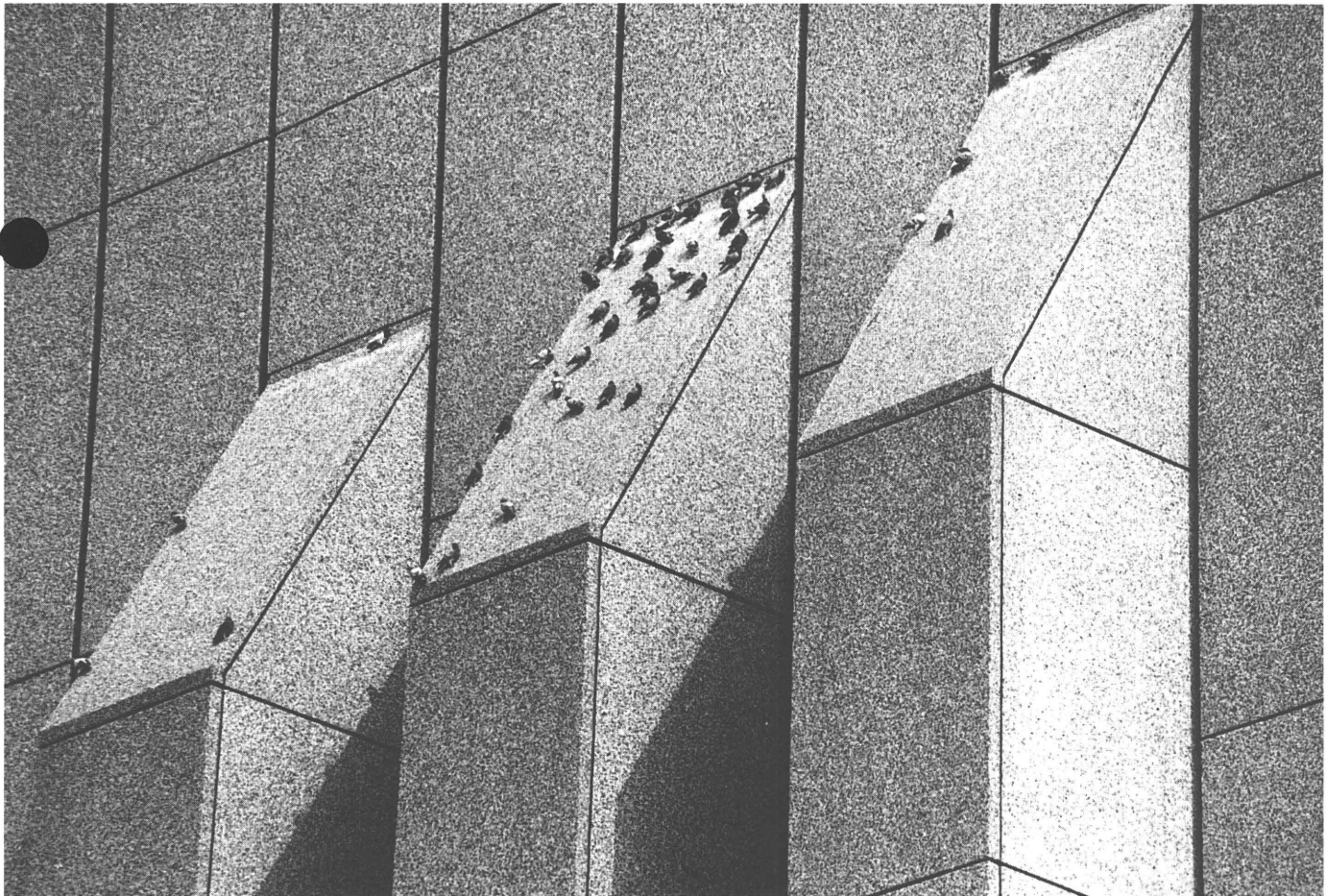
Les taux de conversion ne seront fixés que le 1er janvier 1999. La valeur de l'euro sera alors assimilée à celle de l'ECU au taux de change bilatéral en vigueur à ce moment.

Si les taux de change n'évoluent plus au cours des trois années à venir, un euro vaudra environ 38 francs. Ainsi, à cours inchangé, une obligation ou un bon de caisse d'une valeur de 100 000 francs sera converti en un titre de 2 630 euros environ. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont déjà décidé de la parité de conversion entre l'ECU et l'euro, sauf stipulation contraire expresse. Cela signifie qu'un investisseur qui souscrit à une obligation de 1 000 ECU à sept ans recevra 1 000 euros à l'échéance en 2003.

### 5. L'introduction de la monnaie unique marquera-t-elle la fin des différences de taux d'intérêt ?

Oui et non. Il faut distinguer le taux à court terme du taux à long terme. Le taux à court terme sera identique dans tous les pays où l'euro aura cours. En effet, ce taux est principalement déterminé par la politique monétaire de la banque centra-





© Fotoklub S.A.B. Ludo Vandecruys

le. Or, dès l'instauration de l'UEM, c'est la banque centrale européenne qui déterminera la politique monétaire de tous les pays qui participent à l'UEM. Le taux d'intérêt à court terme est celui qui détermine le taux des livrets d'épargne, des comptes à court terme et des crédits de caisse. Les taux à long terme, par contre, ne seront pas identiques dans tous les pays, même si les écarts devraient se réduire. Les différences qu'on observe sur le marché obligataire sont le reflet des différences de risque de change, de risque de crédit et de liquidités. Si l'instauration de la monnaie unique fera disparaître le risque de change, le risque de crédit et, dans une moindre mesure, les liquidités ne deviendront pas les mêmes pour tous. Même après l'entrée en vigueur de l'UEM, le rapport entre la dette publique de la Belgique et son PIB sera le double de celui de l'Allemagne. En d'autres termes, le risque de crédit d'une obligation d'Etat belge sera plus élevé que celui d'une obligation d'Etat allemande et les taux d'intérêt à long terme de la Belgique resteront supérieurs à ceux de l'Allemagne. Les taux à long terme sont ceux qui déterminent le taux des bons de caisse, des crédits hypothécaires et des crédits d'investissement.

#### 6. Pourquoi la monnaie unique se nomme-t-elle l'euro et non l'ECU ?

L'Allemagne et l'Autriche se sont opposées à la nomination d'ECU. Le gouvernement allemand et la banque centrale allemande ont insisté sur le fait que la monnaie unique devait être aussi forte que le mark allemand et ont fait remarquer que

l'ECU, en tant que précurseur de la monnaie unique, ne répondait pas à ce critère. En effet, depuis sa création en 1979, l'ECU a perdu plus de la moitié de sa valeur par rapport au mark. Finalement, le Conseil européen de Madrid de décembre 1995 a décidé de baptiser euro cette monnaie unique.

#### 7. Que sait-on de plus précis sur les futurs billets et pièces ?

Huit pièces et sept billets seront émis par la banque centrale européenne : des pièces de 1 centime, 2, 5, 10, 20 et 50 centimes, 1 et 2 euros et des billets de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros. Les ministres doivent encore décider de l'aspect des pièces et billets. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont toutefois déjà décidé de réserver une des faces des pièces et 20 % de la surface d'une des faces des billets à un signe distinctif national. Mais les pièces et billets pourront être utilisés dans l'ensemble de l'UEM.

#### 8. De combien de pièces et de billets aura-t-on besoin et qui les produira ?

Le nombre de pièces et de billets dépendra du nombre de pays participant à l'UEM. Fin 1994, plus de 70 milliards de pièces et plus de 12 milliards de billets étaient en circulation dans les quinze Etats membres de l'Union européenne. Les pièces seront frappées et les billets imprimés dans les institutions les moins chères.

*Wouter Vervenne*

ooo boucliers qui a accompagné la mise en place de l'organisation commune de marché de la banane (OCM bananes) et du régime d'importation de bananes en juillet 1993.

Aujourd'hui encore, elle entend bien continuer cette mission. Début mars, elle a adopté un certain nombre de propositions en vue de modifier le régime d'importation bananier de l'Union européenne. Objectif: résoudre les problèmes qui ont surgi dans le cadre du fonctionnement du régime et répondre à certaines critiques dont celui-ci fait l'objet.

La Commission propose ainsi d'adapter la répartition du contingent tarifaire entre les trois catégories de provenances: zone dollar, Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et Union européenne. Il s'agit de tenir compte de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède, qui n'importent que des «bananes-dollars», tout en garantissant le même niveau de protection économique aux négociants traditionnels de bananes ooo

# L'Europe, entre cœur et

ooo ACP et communautaires. La seconde proposition vise l'introduction de la possibilité d'importer, dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux bananes ACP «traditionnelles», des quantités non traditionnelles ACP à hauteur de 90.000 tonnes de bananes. La Commission suggère en outre d'instaurer de nouveaux mécanismes d'attribution de droits d'importation, plus souples.

## RÉGIMES

### AMAIGRISSANTS: UNE «LOI EUROPÉENNE»

Dorénavant, les producteurs d'aliments miracles pour faire maigrir devront se tenir sur leurs gardes. En effet, la Commission européenne, dans un souci de protection du consommateur européen, a décidé d'introduire de nouvelles règles du jeu dans ce juteux marché.

Concrètement, elle prévoit dans sa directive que tous les produits alimentaires amaigrissants vendus sur le marché en remplacement de la ration alimentaire journalière devront remplir certaines exigences pour pouvoir être commercialisés.

D'abord, l'apport énergétique d'une ration journalière de ces produits de substitution alimentaire ne pourra pas être inférieur à 800 kcal (kilocalories) ni supérieur à 1.200 kcal.

Par repas, ces limites sont fixées à 200 et à 400 kcal.

Ensuite, la Commission a fixé les quantités minimales et maximales de fibres alimentaires, protéines, lipides, vitamines et sels minéraux que doivent contenir ces produits.

Enfin, la Commission européenne a établi également des règles d'étiquetage des ooo

Il est loin, le temps des tutus et des petits rats de l'opéra de quat'sous. Si la danse est aujourd'hui redevenue l'art majeur et populaire que l'on connaît, elle le doit en grande partie à Maurice Béjart.

Visionnaire, avec cet orgueil des grands qui peut agacer les petits, Maurice Béjart, créateur du «Ballet du vingtième siècle» et, depuis 1987, du «BBL» (Béjart Ballet Lausanne) est entré dans l'histoire de son temps en relevant un audacieux défi : faire précisément de la danse l'art du vingtième siècle. En s'appuyant sur un détonnant mélange : «Dans la danse, il y a l'élément visuel, la performance sportive, l'émotion artistique et ce côté rituel primitif. C'est donc un immense voyage, qui parle tant de nos origines que de notre modernité». Infatigable globe-trotter, Béjart a le voyage dans les artères. On peut même avancer que c'est le principal moteur de sa vie et de son oeuvre. «C'est en tous cas la motivation de départ. Chaque ballet est pour moi chaque fois une épreuve, une initiation nouvelle. Chez moi, c'est quelque chose de sanguin. J'ai toujours été porté par le désir de la découverte, et puis de la transmission de cette découverte. Découverte des autres civilisations, comme la japonaise, l'égyptienne ou l'indienne. Ou redécouverte de la nôtre, l'européenne ».

## Racines et cathédrales

Pour l'avoir parcourue et y avoir créé des échanges inter-culturels, Béjart connaît probablement l'Europe mieux que personne. Tour à tour Marseillais (où il est né), Parisien, Londonien, Stockholmois, Bruxellois et, aujourd'hui, Lausannais, l'homme ne peut oublier qu'il appartient à une tradition millénaire. «Je suis Européen par la force des choses, c'est clair, puisque je passe ma vie à aller d'une ville à l'autre et que, le plus souvent, ce sont des villes européennes. Mais derrière ces évidences quotidiennes, il y a un ancrage en profondeur au vieux continent. Aux racines de l'Europe, il y a la chrétienté, qui est une base culturelle énorme, qu'on le veuille ou non. Nous avons, en Allemagne comme en France ou en Belgique, les mêmes cathédrales. De même que nous avons le même patrimoine

artistique. Van Gogh est un peintre européen. Baudelaire est un écrivain européen. Beethoven est un musicien européen. Cette Europe-là, c'est celle de mes racines, mais aussi celle de mes émotions. Et ce sont ces émotions qui ont alimenté une large partie de mon oeuvre, puisque je me suis penché, à travers différentes expressions d'art, sur des personnalités aussi diverses et cependant nourries de la même culture que Dali, Stravinsky ou Malraux ».

Chez Béjart, à sa manière chef d'entreprise européen, le coeur ne bat jamais longtemps sans le soutien de la raison. Si l'homme se prononce sans équivoque pour une Europe des identités régionales, il en connaît les limites. Et en tire les conséquences. «Si les petites régions comme la Sicile, la Bretagne ou la Flandre veulent avoir droit au chapitre, et ne pas être totalement asphyxiées par de grandes nations comme la Chine, les Etats-Unis ou l'Allemagne, elles n'ont pas d'autre choix que de rester unies entre elles. En ce sens, ne pas se sentir européen équivaut à un suicide pour les cultures minoritaires. L'Europe est donc une affaire de coeur et de raison, l'intérêt consistant à accorder l'une avec l'autre, de manière à ce que l'enthousiasme créateur puisse venir se greffer sur une plate-forme solide ».

## Droit devant

Quarante ans de chorégraphie européenne et mondiale n'ont, semble-t-il, pas eu raison de l'enthousiasme de Maurice Béjart. Depuis la création, en 1955, de la «Symphonie pour un homme seul» jusqu'au récent «Schéhérazade» du Béjart Ballet Lausanne, en passant par l'historique «Sacre du Printemps», en 1959 à la Monnaie, l'homme, qui se destinait initialement à une carrière traiale ou musicale, affiche une ardeur à la tâche inchangée. «Je ne suis éloigné de mes débuts et de mon enfance que par le temps. Le désir et le plaisir procurés par la danse n'ont, eux, pas pris

# raison

*une seule ride. Je n'en suis pas encore, Dieu merci, à vivre sur mon passé. Et j'espère ne jamais devenir l'homme des bilans. Cela dit, impatient comme je suis, ça ne risque pas d'arriver de sitôt. Non, rien ne m'intéresse tant que d'aller droit de l'avant, toujours vers le prochain spectacle, vers le prochain voyage ».*

Droit devant, et bientôt à Bruxelles (en novembre prochain), où Béjart a laissé bien plus que vingt-sept ans de sa vie. «*Ce sont bien entendu des souvenirs extrêmement forts, qui vont de ma rencontre Maurice Huysman, qui m'a fait venir à la Monnaie, à celle du roi Baudouin (NDLR: qui l'a fait Grand Officier de la Couronne), un être exceptionnel et pour lequel j'ai refusé une offre de Malraux pour travailler à Paris. Et puis, la Belgique, c'est aussi le pays d'émigration d'une partie importante de ma famille. Autant de raisons qui expliquent mon affection pour votre pays, qui plus est capitale de l'Europe ».*

Passionnément ambitieux, c'est-à-dire tourné vers l'avant et indifférent aux critiques qui lui reprochent une certaine forfanterie, l'homme, qui fêtera ses 70 ans le premier janvier prochain, a au moins ce mérite d'albatros de planer sans jamais verser dans la fausse modestie.

*«J'ai été le premier à allumer le flambeau du ballet moderne, et c'est sans doute moi qui en ai créé le plus. Ce sont des faits, je n'en tire aucune espèce de gloriole. Maintenant, si vous me demandez quel héritage je voudrais laisser, je vous dirais que ça ne m'intéresse pas. C'est comme d'essayer de faire un bon repas et d'inviter des amis. Quand le repas est terminé et une fois rentré chez eux, les gens diront de toutes façons ce qu'ils veulent. Moi, j'ai donné, et j'ai donné beaucoup, d'ailleurs. Alors, le reste ne m'appartient pas ».*

Nicolas CROUSSE



© Photo News

## Maurice Béjart

- 1927 : Naissance à Marseille, le 1er janvier. Fils du philosophe Gaston Berger.
- 1959 : «Le Sacre du Printemps», première chorégraphie à la Monnaie.
- 1960 : Fondation du Ballet du XXème siècle.
- 1970 : Création du centre chorégraphique Mudra.
- 1987 : Le Ballet du XXème siècle devient le Béjart Ballet Lausanne.

ooo produits concernés. Elle exige l'indication obligatoire de la valeur calorifique en kJ (kilojoules) et en kcal, de la teneur en protéines, en glucides, en lipides et de la quantité moyenne de chaque sel minéral et de chaque vitamine. Dans certains cas, le producteur doit indiquer que le produit ne peut être consommé pendant plus de trois semaines sans avis médical.

Les Quinze ont jusqu'au 30 septembre 1997 pour transposer la directive dans leur législation nationale.

# Industries de défense: à restructurer d

Alors que les industries européennes de l'armement sont confrontées à une crise profonde, la Commission européenne propose d'appliquer certaines règles du jeu communautaires à ce secteur. Afin d'éviter le " chacun pour soi " et d'encourager la création d'un véritable pôle de défense.

## o o o L'ESPACE AU SERVICE DU CLIMAT

En observant la Terre depuis l'espace, par satellite, on peut surveiller l'état de l'environnement et rassembler des informations utiles pour prévenir et traiter les nombreux maux dont souffre notre planète. Quinze projets de recherche approuvés mi-mars par la Commission européenne doivent améliorer l'efficacité et le « rapport qualité/prix » de ces méthodes. Ces projets se partagent 11,8 millions d'ECU du budget européen; ils font partie du programme Environnement et climat, qui dispose d'une enveloppe totale de 532 millions d'ECU. L'un des projets sélectionnés, appelé COASTLOOC, a pour but de trouver le moyen de repérer à l'avance l'arrivée des « marées rouges », des phénomènes

Si l'on se félicite de la fin de la guerre froide et de la diminution de la production mondiale d'armements, il ne faut pas pour autant négliger les industries européennes liées à la défense. Tel est le message que veut faire passer la Commission européenne. Les chiffres sont alarmants: entre 1984 et 1992, ces industries ont perdu 600.000 emplois, soit 37% de leurs effectifs. " Même sur un marché rétréci, il faut une présence européenne. A cette fin, il faut assurer la compétitivité des fabricants européens. Le morcellement en marchés nationaux entraîne des charges inutiles pour les budgets des Etats membres ", expliquait récemment le commissaire européen Martin Bangemann, compétent pour les matières industrielles. " Il faut éviter la disparition de pans entiers de ce secteur face à une concurrence internationale féroce ", renchérit son collègue Hans van den Broek, responsable pour les relations extérieures. Entre 1988 et 1992, 3 à 4% seulement des Etats membres relevaient des échanges à l'intérieur de l'Union. Mais 75% des importations provenaient des Etats-Unis, qui fabriquent deux fois plus d'équipements militaires que l'Europe, avec trois fois moins d'installations de production.

### Marche ou crève

Sans vouloir empiéter sur cette " chasse gardée " des Etats, la Commission propose de consolider

l'industrie européenne de défense, dans la perspective de la politique étrangère et de sécurité commune, un des " piliers " -mais encore bien fragile- du traité de Maastricht. Dans sa communication du 24 janvier dernier (1), elle suggère d'accélérer la restructuration des industries nationales d'armement, de réorganiser le marché européen et, dans les régions frappées de plein fouet, de créer de nouveaux emplois dans d'autres branches. Dans un premier temps, la Commission suggère d'ouvrir les marchés nationaux aux entreprises européennes: en rationalisant l'offre et la demande, l'économie réalisée pourrait atteindre 11 milliards d'ECU. Elle voudrait aussi un contrôle communautaire des aides d'Etat, afin d'éviter que celles-ci n'empêchent une restructuration nécessaire dans le domaine de la recherche communautaire pourrait, lui aussi, intéresser les industries de la défense. De fait, un tiers des projets actuellement financés par l'Europe concerne des produits à double usage, civil et militaire: aéronautique, technologies de la communication, matériaux nouveaux... Enfin, une concertation accrue entre les organismes de normalisation européens et l'OTAN, compétente en matière de normes militaires, permettrait d'éviter des coûts inutiles et des pertes d'efficacité.

### De bien discrètes exportations

La récente création d'une agence franco-allemande de l'armement représente un premier pas vers cette restructuration commune. Sera-t-elle l'embryon de la future Agence européenne des armements, visée dans une déclaration de l'Union de l'Europe occidentale (le " bras armé " de l'Europe) en 1991? Cinq ans après, cette Agence n'est toujours pas opérationnelle, ce qui témoigne des résistances des gouvernements nationaux. Un des points les plus délicats: l'exportation d'armes vers les pays tiers. A part un système commun de contrôle pour les produits à double usage, en vigueur depuis l'an dernier, les Etats continuent de garder une souveraineté (et une discrétion) quasi absolue en la matière. " Il n'existe aucun traité international visant à la

Importations d'armes conventionnelles importantes par les Etats membres de l'UE au cours de la période 1988-1992 (millions de dollars américains en prix constants de 1990)

Fournisseuseur	USA	F	D	I	NL	UK	Autres	Total
Belgique	709	54		69			102	933
Danemark	204	12	49			286	43	596
Allemagne	4 279	67			32	80	15	4 473
Grèce	3 309	1 365	987	15	254	24	244	6 197
Espagne	3 040	372	30	126		19	159	3 747
France	1 577					13	36	1 626
Irlande	23			3		30	16	71
Italie	494	17	58				119	688
Pays-Bas	1 734		14			3	13	1 765
Portugal	449	36	836		43	10		1 374
Royaume-Uni	2 074	121	32		33		65	2 326
Total UE (12 Etats membres)	17 892	2 044	2 006	213	362	465	812	23 795
Etats-Unis		3	429	199		543	669	1 843

Source: "Yearbook 1994" du SIPRI

# urgence

non-prolifération des armements classiques, à commencer par les armes légères et les munitions, note Bernard Adam (2). Or, depuis la guerre du Golfe, tous les conflits mettent en oeuvre principalement fusils, mitrailleuses, mines, mortiers... " Une réglementation paraît d'autant plus souhaitable que, sur le terrain, les Casques bleus de l'ONU se retrouvent parfois opposés à des groupes équipés d'armes provenant... de l'Union européenne.

Malgré un début de prise de conscience, et l'adoption de critères au lendemain du conflit du Golfe, l'ouverture des frontières internes de l'Union, en 1992, a marqué, paradoxalement, une nouvelle régression. De fait, le contrôle ne peut plus s'appliquer qu'aux frontières extérieures de l'Union. Mais avec 15 réglementations nationales, " les douaniers ont de quoi s'arracher les cheveux de désespoir! ", notait déjà en 1991 le commissaire Bangemann, sans compter les risques accrus en matières de trafics d'armes. En fait, seule l'ONU dispose actuellement d'outils opérationnels: l'imposition d'embargos sur les ventes d'armes, aisément contournable, et le registre international sur les ventes d'armes, mais basé sur les déclarations volontaires des Etats. Bref, pas de quoi freiner les trafiquants... En attendant un hypothétique traité multilatéral, les réglementations nationales constitueront encore pour longtemps la seule voie pour moraliser le commerce des armes classiques.

## Scénarios possibles

Au-delà, quels scénarios possibles pour les industries de défense européennes? Une Europe " à la française ", " à la britannique "? Absence d'Europe ou au contraire une Europe fédérale? Le chercheur Pierre De Vestel (3) écarte ces quatre scénarios pour en préférer un cinquième: il se caractérise par une approche progressive (de 20 à 30 ans seront nécessaires, prédisent certains experts), la " subsidiarité ", le caractère intergouvernemental, l'intégration des activités militaires et civiles et la complémentarité entre les différentes institutions en charge des



© PHOTO NEWS

questions de défense: l'Union européenne, l'UEO et l'Otan. Selon lui, le caractère intergouvernemental " ne fait aucun doute compte tenu de l'attitude de la France et du Royaume-Uni et de l'absence de solution supranationale convaincante ". La Conférence intergouvernementale (CIG), actuellement en cours, fera-t-elle avancer le débat? Pour la Commission européenne, " il ne faut pas nécessairement attendre la mise en oeuvre des conclusions de la CIG, pour réaliser des actions européennes dans le secteur de l'industrie de défense. Tout au contraire, les décisions de la CIG seront facilitées si le secteur fait déjà l'objet de coopérations parmi les acteurs industriels et d'actions spécifiques des pouvoirs publics au niveau européen ". La volonté politique des dirigeants sera, de fait, déterminante.

François Janne d'Othée

(1) COM(96) 10

(2) " Union européenne et exportations d'armes ", GRIP, 1996.

(3) " Les marchés et les industries de défense en Europe: l'heure des politiques? ", Cahiers de Chaillot, Institut d'études de sécurité, Union de l'Europe occidentale, 1995.

ooo naturels qui envoient sur les côtes des toxines qui empoisonnent la mer et ses habitants. On a déjà connu des marées rouges en Scandinavie, en Floride et au Japon.

Un autre projet, SNOW-TOOLS, tentera d'améliorer la connaissance que l'on a de la quantité de neige recouvrant les zones montagneuses et nordiques. Quant au projet NEUROSAT, il permettra d'analyser plus efficacement le flot de données que procurent les satellites d'observation.

# Contre la mort à retardement

Plus de seize ans après la fin de la guerre d'indépendance, les mines sèment encore la mort parmi les hommes et le bétail au Zimbabwe, le long des frontières zambienne et mozambicaine. Pour mettre fin à cette tragédie peu médiatisée, l'Union européenne vient d'engager un vaste programme de déminage.

## ooo MARCHE DE L'ART: HARMONISATION

Lorsqu'un tableau du peintre britannique David Hockney se vend à Paris en vente publique ou par l'intermédiaire d'un marchand, l'artiste touche un pourcentage. Mais si un tableau du peintre français Henri Matisse se vend à Londres, ses héritiers n'ont droit à rien du tout. Pour supprimer ce genre de distorsion dans le marché unique, la Commission européenne a récemment proposé aux quinze d'harmoniser le droit de suite, cette sorte de droit d'auteur que les peintres, dessinateurs et sculpteurs perçoivent lors de la vente d'une de leurs œuvres par des tiers. Seulement onze Etats membres de l'Union, dont la Belgique, reconnaissent actuellement ce droit de suite dans leurs lois nationales. La Commission propose d'étendre son application à tous les pays de l'Union européenne, tout en harmonisant les catégories d'œuvres couvertes par ce droit: peintures, dessins, sculptures, mais aussi céramiques, photographies et tapisseries. La «loi» proposée n'imposerait le droit de suite qu'aux ventes d'au moins 1.000 ECU et le taux, dégressif, correspond à la moyenne communautaire.

ooo

Les prémisses du drame remontent à la période comprise entre 1974 à 1977. A cette époque, l'armée rhodésienne avait semé quelque 2,5 millions de mines le long des frontières de la Zambie et du Zimbabwe. L'objectif était d'interdire les incursions des maquisards de la Zimbabwe African People's Union (ZAPU) dirigés par Joshua Nkomo, et de ceux de la Zimbabwean African National Union (ZANU), commandés par l'actuel chef de l'Etat, Robert Mugabe. Pour mémoire, ces guérilleros combattaient les armes à la main le régime de la suprématie blanche instauré par Ian Smith.

Or, plus de seize ans après que les armes se sont tues, à l'issue des accords de Lancaster House suivis par l'indépendance du Zimbabwe, une étude financée par l'Union européenne fait état d'une situation alarmante persistante autour de ces champs de mines frontaliers. Selon l'enquête, résultant de missions effectuées sur le terrain et de la synthèse d'informations émanant de l'armée zimbabwéenne, du ministère de la défense, des autorités locales et des habitants des zones concernées, 60 % des mines posées à l'époque sont toujours actives et se trouvent dans des zones souvent non clôturées. Selon un bilan effectué à la fin de l'année dernière, 66 personnes ont été tuées et 400 ont été blessées par ces engins. En outre, quelques 10 000 têtes de bétail ont été perdues. Mais les dommages subis ne s'arrêtent pas là. Depuis l'indépendance en 1980, quelque 35 000 fermiers communaux installés le long de la frontière mozambicaine, se voient privés, à cause de ces champs de mines, de l'accès à quelque 1000 ha de terres arables et de pâturages. En outre, fait-on remarquer au Département zimbabwéen des services vétérinaires, l'absence de déminage a empêché l'érection d'une barrière vétérinaire visant à protéger la faune sauvage et le bétail de la fièvre aphteuse et de la trypanosomiase qui sévissent au Mozambique.

C'est pourquoi, afin de remédier à cette situation, l'Union Européenne a lancé récemment un

vaste programme de déminage d'un montant de 10 millions d'ECU. Cette action va concerner une portion de territoire de 360 km de long, couvrant une superficie de 1 000 ha, qui correspond à la plus grande partie de la totalité des surfaces minées, estimées à quelque 1 150 ha.

Outre la fin du cauchemar que représentent ces champs de mines pour les agriculteurs et les éleveurs frontaliers, cette intervention aura pour intérêt de préparer le terrain pour un second projet visant à l'érection de barrières vétérinaires, s'inscrivant en droit fil du soutien européen au secteur de l'élevage du Zimbabwe. En vertu du protocole viande bovine, annexé à la Convention de Lomé, ce pays bénéficie en effet d'un quota annuel de 9 100 tonnes d'exportation vers les pays de l'Union.

François Misser



© Fred Jourdan

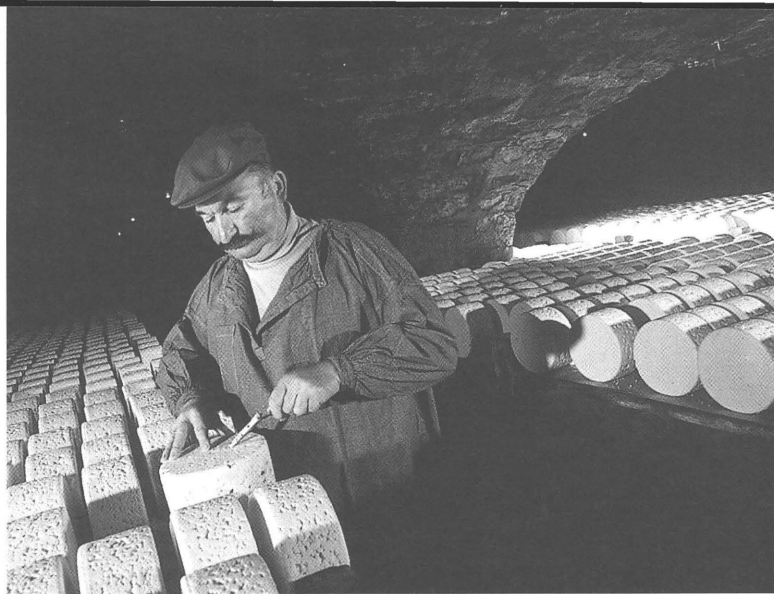
La statue de l'explorateur Livingstone.  
Attention aux mines !



# Labels

## ● et les bêtes

La polémique autour des labels alimentaires bat son plein. Et entre interdiction judiciaire et discussions au Parlement, la Commission tente de contrôler ... les appellations contrôlées.



Y. Cavaille. © Photo News

Il faut appeler un chat, un chat. Le groupe GB vient d'en faire l'expérience en étant privé du label «bio» par le tribunal de commerce de Gand. La Cour a en effet ordonné à la SA GB-Unic de mettre fin à «toute utilisation du nom Bio ou Biologique pour des produits de viande qui ne satisfont pas aux règles générales de la culture biologique (...) et pour lesquelles l'application de ces règles n'a pas été vérifiée par un organisme de contrôle reconnu par le ministère de l'Agriculture». En fait, depuis quelques mois, GB commercialisait dans ses supermarchés de la viande dont la société garantissait qu'elle était, comme la loi l'exige, «sans hormones». De là à parler «Bio», il y avait un pas que GB a franchi. Ce qui a provoqué le courroux d'un certain nombre d'associations, pour qui le label «Bio» ne peut être galvaudé.

Le débat sur les appellations n'en est pas clos pour autant. Ainsi, le 12 mars, le Parlement européen a adopté le rapport Roth-Behrendt concernant les nouveaux éléments et ingrédients alimentaires. Pour les eurodéputés (le règlement devrait entrer en vigueur en 1997), l'étiquetage doit mentionner le caractère génétiquement modifié d'un aliment dès lors qu'il se distingue d'un équivalent existant.

Mais le débat ne concerne pas que les seules salades futuristes. Les produits du terroir sont également au centre d'une vaste polémique autour de leurs appellations d'origine. A telle enseigne que certains n'hésitent pas à parler de la «guerre de la feta». Une «guerre» que la Commission européenne tente de stopper via une proposition de règlement sur les appellations contrôlées.

Explications : à l'heure actuelle, les réglementations d'appellation contrôlée ne sont que d'ordre national. Ainsi, la Grèce, grand producteur de feta à base de lait de brebis, ne peut pas empêcher le Danemark ou la France de commercialiser de la feta scandinave ou française à base de lait de vache. Ce qui exaspère Athènes

qui estime «son» produit et donc «son» marché à l'exportation complètement spoliés.

### 318 produits

Aussi, sur la base de requêtes déposées par chaque Etat, la Commission a constitué une liste de 318 produits dont l'appellation d'origine serait désormais contrôlée à l'échelle européenne. Et dans ce garde-manger, on trouve de tout : du beurre d'Isigny, du gorgonzola, du jambon d'Ardenne... Tous peuvent se voir frapper des sigles AOP (appellation d'origine protégée) et IGP (indication géographique protégée). En d'autres termes, le véritable beurre d'Ardenne aura la mention AOP puisque le lait provient de la région d'origine, alors que le jambon d'Ardenne est classé IGP puisqu'il recourt à des composants hors terroir (les cochons ne courent pas les Ardennes). Par ailleurs, il existera aussi une liste de dénominations dites génériques pouvant être usurpées en toute légalité. On pourra donc vendre du «Camembert d'Ostende» ou du «Brie de Charleroi». Par contre, le «Camembert de Normandie» ou le «Brie de Meaux» bénéficieront d'une AOP.

Pour ce qui est de la feta, Franz Fischler, le commissaire chargé de l'agriculture, a proposé de la couper en deux. A partir de 2001, seule la feta grecque serait autorisée sur le marché européen. Par contre, rien n'empêcherait les autres Etats de vendre la leur dans les pays tiers. Mais cela ne fait pas le bonheur des fromagers de .. Roquefort qui produisent 10.000 tonnes de feta par an. Pour eux, le mot «feta» doit être considéré comme un nom générique. Si les Grecs veulent une appellation contrôlée, pourquoi ne pas parler de «feta de Macédoine» clament-ils avec force, enjoignant leur ministre de l'agriculture à plaider leur cause.

Aux Quinze donc à se mettre d'accord. A eux à s'entendre d'ici à l'été sur une liste d'appellation protégée. Faute de quoi, la Commission imposera la sienne.

S.Kz

### ooo EUROPE DES CULTURES

«Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes», disait Jean Monnet. Convaincu que la diversité culturelle constitue plus que jamais la richesse de l'Europe, le ministre-président flamand Luc Van den Brande appelle à l'émergence d'une «Europe des cultures» qui, selon lui, serait une Europe plus accessible aux citoyens. Il l'a répété à l'occasion du lancement à Bruxelles de la fondation Europe des Cultures-2002, où la Flandre entend jouer un rôle moteur. Cette fondation, qui rassemble des régions comme la Flandre, la Catalogne et l'Ecosse mais aussi des Etats comme la Suède, la Hongrie et le Portugal, propose d'amender neuf articles du traité de l'Union européenne afin de créer une base légale à cette Europe des cultures. Rens.: Europe des Cultures 2002, rue Zinner 1, 1000 Bruxelles.



par Sir Leon Brittan,

Vice-Président de la Commission européenne

## Pour une attitude moins défensive dans le commerce mondial

Les Européens ont fortement tendance à considérer l'ouverture des marchés de façon trop défensive. Trop souvent le libre-échange est perçu comme une invitation aux firmes étrangères à pénétrer nos marchés, plutôt que comme une chance, pour nos entreprises, de stimuler leurs ventes hors d'Europe. L'heure est venue d'adopter une stratégie plus offensive afin d'ouvrir les marchés extra-européens dont les économies européennes ont besoin. La Commission européenne est déterminée, pour sa part, à garantir que l'Europe profite économiquement de la libéralisation de l'économie mondiale qu'elle a arrachée avec tant de succès grâce à l'Uruguay Round et à d'autres accords d'ouverture des marchés. Actuellement, il existe trois domaines où l'on peut aller de l'avant à cet égard:

### Utiliser plus efficacement la politique commerciale européenne

La Commission a lancé récemment une nouvelle stratégie destinée à aiguïser et à recentrer ses instruments de politique commerciale, afin de forcer l'ouverture des marchés où nos industriels ont décelé des obstacles particuliers à leurs exportations. Nous utiliserons à plein nos pouvoirs considérables afin de garantir que nos partenaires commerciaux respectent leurs engagements, pris à l'OMC et ailleurs, d'ouvrir leurs marchés. A cet effet, nous avons besoin que les industriels européens nous disent où se trouvent les obstacles. Nous leur expliquerons exactement de quels pouvoirs l'Union européenne dispose pour les aider et nous énoncerons les objectifs à long terme de l'Union pour l'ouverture des marchés, tant dans les rapports bilatéraux que sur la scène multilatérale.

### Stimuler nos exportations vers les Etats-Unis

Les Etats-Unis constituent toujours pour l'Europe le plus gros marché d'exportation. Pourtant les firmes européennes se trouvent confrontées à toute une panoplie d'obstacles aux échanges lorsqu'elles essaient d'y vendre ou d'y investir. Alors que la plupart des tarifs douaniers diminuent du fait de l'Uruguay Round, des obstacles pernicieux subsistent: les clauses «achetez américain» aboutissent à

exclure les firmes européennes de la construction de terminaux d'aéroports ou de métros dans les villes des Etats-Unis, de la fourniture de flottes de véhicules comme d'autres genres de marchés publics. La loi américaine établit une discrimination à l'encontre de nos transporteurs maritimes, tandis que nos producteurs de textiles et d'habillement se heurtent encore à de sérieux obstacles au commerce. Nous devons donc profiter au maximum des nouvelles ouvertures intervenues dans nos rapports avec les Etats-Unis depuis le Sommet transatlantique de Madrid en décembre dernier. Outre l'engagement de coopérer concrètement dans un large éventail de domaines, l'Union européenne et les Etats-Unis ont pris celui d'étudier les avantages et les inconvénients d'une réduction ou d'une suppression des obstacles aux échanges qui subsistent entre nous. Les entreprises européennes ont un intérêt vital à faire connaître leur opinion, tant par le Dialogue transatlantique des entreprises que par leurs contacts avec la Commission européenne, quant aux occasions et aux entraves qu'elles rencontrent aux Etats-Unis.

### Accroître notre coopération avec l'Asie

Les 1er et 2 mars, le tout premier sommet des chefs de gouvernement a réuni à Bangkok l'Union européenne et plusieurs nations importantes d'Asie. Commerce et investissement ont dominé les discussions entre les vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement. Alors que l'Asie représente de plus en plus un aimant pour les investissements étrangers, les chiffres montrent que les entreprises européennes ne saisissent pas cette occasion avec autant d'efficacité que d'autres grands acteurs mondiaux. Toutefois, les entreprises européennes n'investiront pas en Asie si elles n'ont pas la certitude de le faire sur des bases solides. L'Asie a tout intérêt à attirer de nouveaux investissements européens en leur offrant un environnement accueillant et juridiquement sûr. Je salue la décision prise par le sommet d'organiser une réunion de hauts fonctionnaires à Bruxelles le 25 juillet, afin de garantir que le «Bangkok» ait des suites positives. Le message de ce sommet, c'est que l'Europe et l'Asie devraient s'ouvrir économiquement l'une à l'autre, sans forteresses ni craintes.

### ● Télécom plus ouvertes dès juillet

Dès le 1er juillet 1996, les pays de l'Union européenne qui ne l'ont pas encore fait devront ouvrir aux nouveaux services télématiques les réseaux de télécom de services publics comme les chemins de fer ou la distribution d'eau et d'énergie. Cette échéance figure dans une directive adoptée par la Commission européenne le 28 février 1996. La directive contient une autre échéance, celle du 1er janvier 1998, date à laquelle les Etats membres devront avoir ouvert à la concurrence tous les réseaux et services de télécom, y compris le téléphone «vocal» traditionnel. Les quatre pays les moins prospères de l'Union - Grèce, Espagne, Irlande et Portugal - peuvent demander à la Commission de retarder ces délais de cinq ans au plus; pour le Luxembourg, il s'agit de deux ans en raison de la petite taille du réseau. La libéralisation ainsi décidée devrait faire baisser les tarifs, pour les entreprises comme les particuliers. D'après une étude OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) portant sur l'ensemble des pays industrialisés, le coût du téléphone pour les utilisateurs individuels a baissé de 2% dans les pays ouverts à la concurrence entre 1990 et 1994; il a augmenté de plus de 8% dans les autres.

### Bases de données mieux protégées

Le 1er janvier 1998 au plus tard, les Quinze devront avoir mis en oeuvre une directive adoptée le 26 février 1996 par le Conseil de l'Union pour protéger de façon uniforme les bases de données contre la piraterie. La directive instaure un droit spécial valable 15 ans pour les créateurs de bases de données. D'autre part, la nouvelle «loi» européenne harmonise les lois nationales sur le droit d'auteur applicable à la structure des bases de données. Toutes les bases de données produites dans l'Union européenne ont le même niveau de protection dans le marché unique. La directive intéresse toutes les bases de données, informatisées ou non, mais à l'évidence, elle revêt une importance particulière pour l'en-

couragement des investissements au moment où la «société de l'information» prend son essor.

### Aliments pour nourrissons

La Commission européenne a adopté, le 19 février 1996, deux directives intéressant la composition, l'étiquetage et la publicité des produits alimentaires pour nourrissons

et enfants en bas âge. Ces deux «lois» établissent des règles dont le respect évitera tout risque pour la santé des bébés lors de la consommation de préparations spéciales - bouillies ou purées, par exemple. Dans un an, le Comité scientifique de l'alimentation humaine doit présenter une première liste de substances dont la présence dans les aliments en question ne doit pas dépasser certaines limites.

### Réglementations nationales: qui donc est bureaucrate?

**E**n 1994, la Commission européenne a proposé 28 réglementations affectant les marchandises; la même année, les Etats membres de l'Union ont signalé à la Commission 442 projets de textes réglementaires dans ce domaine. Toujours en 1994, la Commission a proposé environ 250 pages de réglementations alors que les Etats membres ont aligné quelque 10.000 pages. Ces quelques chiffres se trouvent dans un rapport publié par la Commission européenne le 29 février 1996 et intitulé «Réglementations nationales applicables aux produits dans le marché intérieur - une situation préoccupante». Le rapport analyse les informations reçues des Etats membres de 1992 à 1994 dans le cadre d'une procédure qui oblige ceux-ci à com-

muniquer à la Commission tous leurs projets de réglementations techniques. Les mesures nationales en cause émanent surtout de l'Allemagne et du Royaume-Uni (21% du total pour chacun), et de la France (17%); puis viennent les Pays-Bas (9%) et le Danemark (7%). «Toute disposition (nationale) au-delà du strict nécessaire est en elle-même une menace pour le marché intérieur», souligne le rapport. Quant aux principaux secteurs touchés, il s'agit des équipements de télécom, des produits agricoles et alimentaires, du bâtiment et des travaux publics, de la construction mécanique et des transports. La Commission envisage de communiquer à l'ensemble de l'industrie européenne les projets de mesures nationales afin d'éviter un cloisonnement du marché unique.



Fotoklub SAB © Dries Geyskens

o o o

### Pour un contrôle aérien plus efficace

Plus de 18% des vols intra-européens ont accusé un retard de plus d'un quart d'heure en 1995 - contre 13,3% en 1994; le coût du contrôle aérien représentait, en 1995, 5,6% du coût total du transport aérien intra-européen, contre 3,8% en 1986; les retards dus au contrôle du trafic font perdre 1,5 à 2 milliards d'ECU (1 ECU = 39 FB) aux compagnies aériennes. Ces chiffres figurent dans un Livre blanc publié par la Commission européenne le 6 mars 1996. La Commission y suggère de créer un organisme unique de réglementation en étendant les pouvoirs d'EUROCONTROL, l'instance européenne de contrôle aérien - une simple organisation internationale qui déborde des frontières de l'Union. En même temps, l'Union européenne en tant que telle adhérerait à EUROCONTROL. Actuellement, la division du contrôle aérien européen en multiples centres nationaux nuit à l'efficacité du système.

### 11.000 diplômés «sans frontières»

Entre 1991 et 1994, 11.000 diplômés européens de l'enseignement supérieur ont vu leurs diplômes reconnus dans un autre pays de l'Union grâce au système général de reconnaissance des diplômes supérieurs. Ce bilan plutôt positif de l'application d'une directive européenne de 1989 est contenu dans un rapport adopté par la Commission européenne le 19 février 1996. Sur les 11.000 diplômés, 6.000 sont allés travailler au Royaume-Uni; parmi eux, 3.800 enseignants. En revanche, seulement 620 avocats ont profité de la directive, dont 400 se sont installés au Royaume-Uni. Toutefois, la directive n'est pas appliquée partout: la Belgique et la Grèce, déjà condamnées par la Cour de justice européenne pour cette raison, ne se sont toujours pas mises en règle.

## en bref

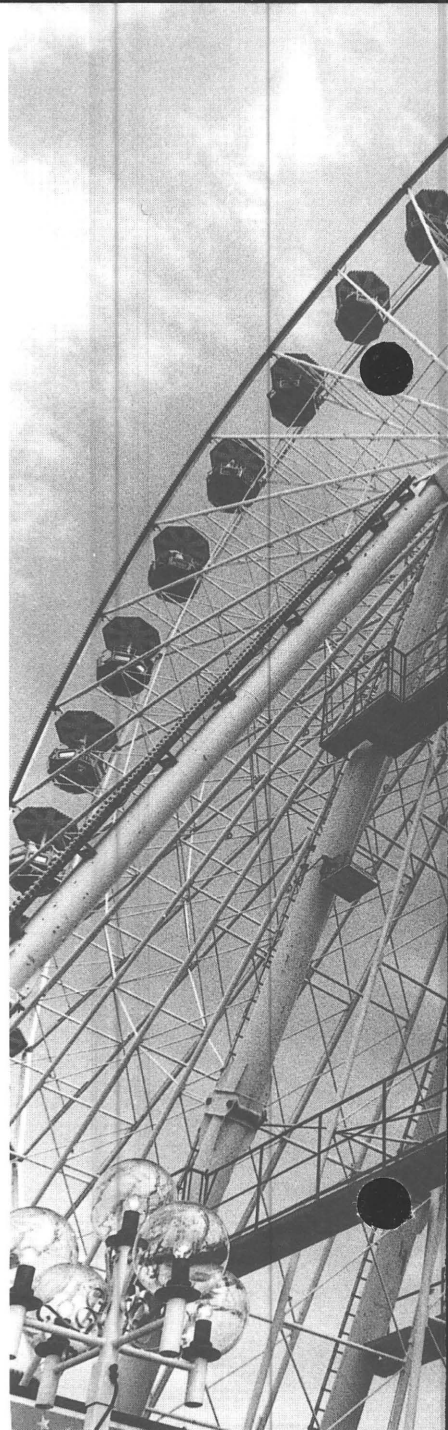
- Les **services cryptés** vont-ils recevoir la protection d'une «loi européenne»? Dans un Livre vert sur la protection juridique de ces services dans le marché intérieur, publié le 6 mars 1996, la Commission européenne constate l'absence de lois spécifiques dans sept Etats membres de l'Union. La vidéo et les jeux électroniques sur demande, le commerce électronique et la télévision à péage perdent 6 à 10% de leurs recettes à cause de la piraterie organisée. La Commission demande à tous les milieux intéressés de lui communiquer leurs réflexions avant le 31 mai 1996.

- Au 1er novembre 1995, seulement 27% des 77 modèles de **voitures** les plus vendus dans l'Union européenne affichaient des **écarts de prix entre Etats membres** supérieurs à 20%; en mai 1995, il s'agissait de plus de la moitié des modèles. C'est ce que révèle la sixième étude de la Commission européenne sur les disparités des prix des voitures, publiée le 15 février 1996. Dans l'ensemble, l'Italie reste le pays le moins cher, l'Allemagne, la France et l'Autriche demeurant les plus chers.

## vu de l'extérieur

### Une Communauté andine inspirée de l'Europe

En annonçant le 10 mars 1996 à Trujillo (Pérou) la création d'une Communauté andine, les Présidents de Bolivie, de Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Venezuela ont dit qu'ils s'inspiraient de l'Union européenne. La nouvelle Communauté, qui remplace le Pacte andin, vieux de 26 ans, comprendra un

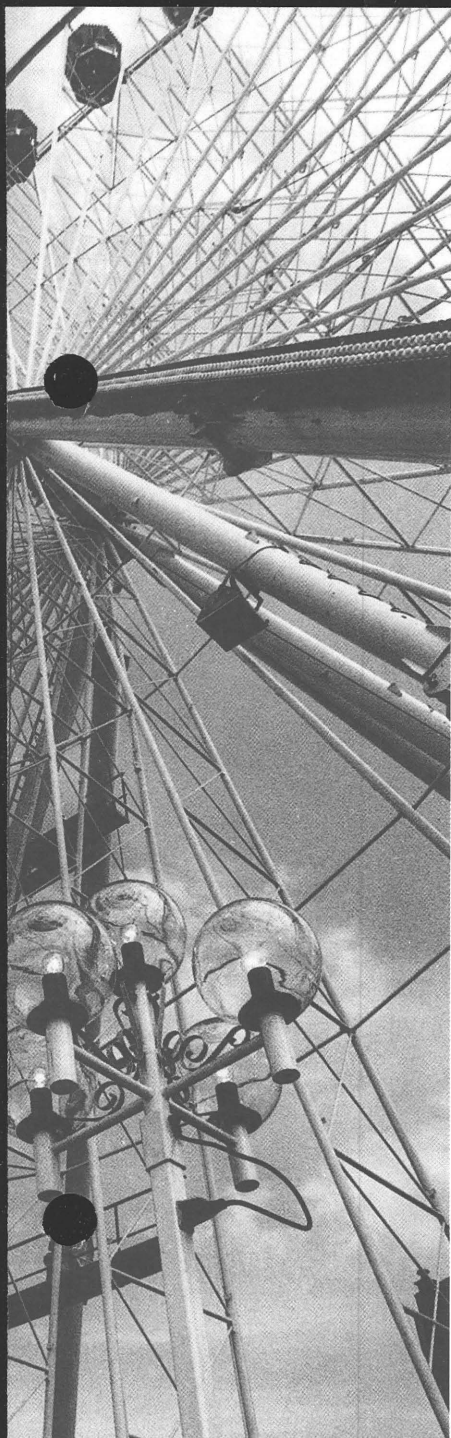


Conseil présidentiel, un secrétariat permanent et un Parlement élu au suffrage universel: une structure qui rappelle effectivement l'Europe des Quinze.

## pme

### Commerce/Artisanat: vers une reconnaissance «sans frontières» des diplômés

La Commission européenne a présenté le 8 février 1996 une proposition de directive destinée à améliorer et à simplifier les règles communautaires applicables aux professionnels du commerce et de l'artisanat souhaitant exercer leur activité dans un autre Etat membre de l'Union. Cette nouvelle «loi» remplacerait par un texte unique



© Fotoklub S.A.B. Ludo Vandercruys

35 directives réglementant des professions déterminées - hôtelier, restaurateur, agent de voyage, coiffeur, par exemple. Actuellement, un coiffeur qui vient d'obtenir un certificat sanctionnant une formation suivie en Belgique ne peut ouvrir son propre salon en France sans avoir acquis au préalable une expérience professionnelle de trois ans. La nouvelle directive maintiendrait les dispositions existantes quant à l'obligation de reconnaître l'expérience professionnelle des commerçants et artisans. Mais elle obligerait également les autorités de l'Etat membre d'accueil à reconnaître les diplômes professionnels pour toute une série d'activités relevant du commerce et de l'artisanat; elle offrirait en outre des garanties sur le plan de la procédure - par exemple un délai maximum de quatre mois pour le traitement des demandes. Dans la pratique, la nouvelle directive permettrait

aux personnes ayant les qualifications requises d'exercer leur profession dans un autre Etat membre sans nécessairement devoir justifier d'une expérience professionnelle. La Commission a soumis la proposition de directive au Conseil de l'Union et au Parlement européen.

### Commerce: une étude sur la liberté d'établissement

Poursuivant son travail de recherche sur les mesures concernant le commerce dans l'Union européenne, la Commission vient de publier une étude intitulée «Commerce et liberté d'établissement». Ce document présente les règles relatives à la liberté d'établissement en vigueur dans l'Union européenne - à l'exclusion des trois nouveaux Etats membres - et applicables aux entreprises commerciales. Objectif: rendre plus accessibles aux chefs d'entreprises les possibilités offertes par le marché unique. Cette étude (80 pages) est disponible gratuitement, en français, anglais et allemand. Pour tous renseignements: Commission européenne - DG XXIII/A/2 - Commerce et distribution - M. Olivier Zaborowski - rue de la Loi 200 (AN80) - 1049 Bruxelles - fax 02/295.89.84.

### Les PME : clé de la reprise

**Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur un point : il faut aider les PME. Et la Commission de retenir des actions clés.**

Panne d'embauche et récession obligent, tous les regards en Europe se tournent vers le vivier des PME. **Maximiser le potentiel des PME pour l'emploi, la croissance et la compétitivité;** telle est aujourd'hui une des lignes directrices de tous les responsables politiques, nationaux ou Européens. Il s'agit d'aider les

PME à rester le moteur de l'économie, car elles constituent un formidable gisement d'emplois.

A cet égard, la Commission européenne vient d'adopter, sur proposition de Christos Papoutsis, commissaire en charge de la politique d'entreprise, le «troisième programme pluriannuel en faveur des PME et de l'artisanat 1997-2000» (budget : 180 millions d'ECU). Que contient-il ? Avant tout une série d'actions et de recommandations. «Renforcer l'accès des PME au marché intérieur, promouvoir leur internationalisation, améliorer leurs sources de financement, renforcer leur participation aux programmes de recherche, améliorer la formation du personnel et l'environnement administratif», telles sont en fait les priorités identifiées par les Quinze et la Commission européenne pour concevoir une stratégie de l'Union en faveur des PME. Concrètement, tout en respectant le principe de subsidiarité, des «axes de batailles» ont été dessinés, dont :

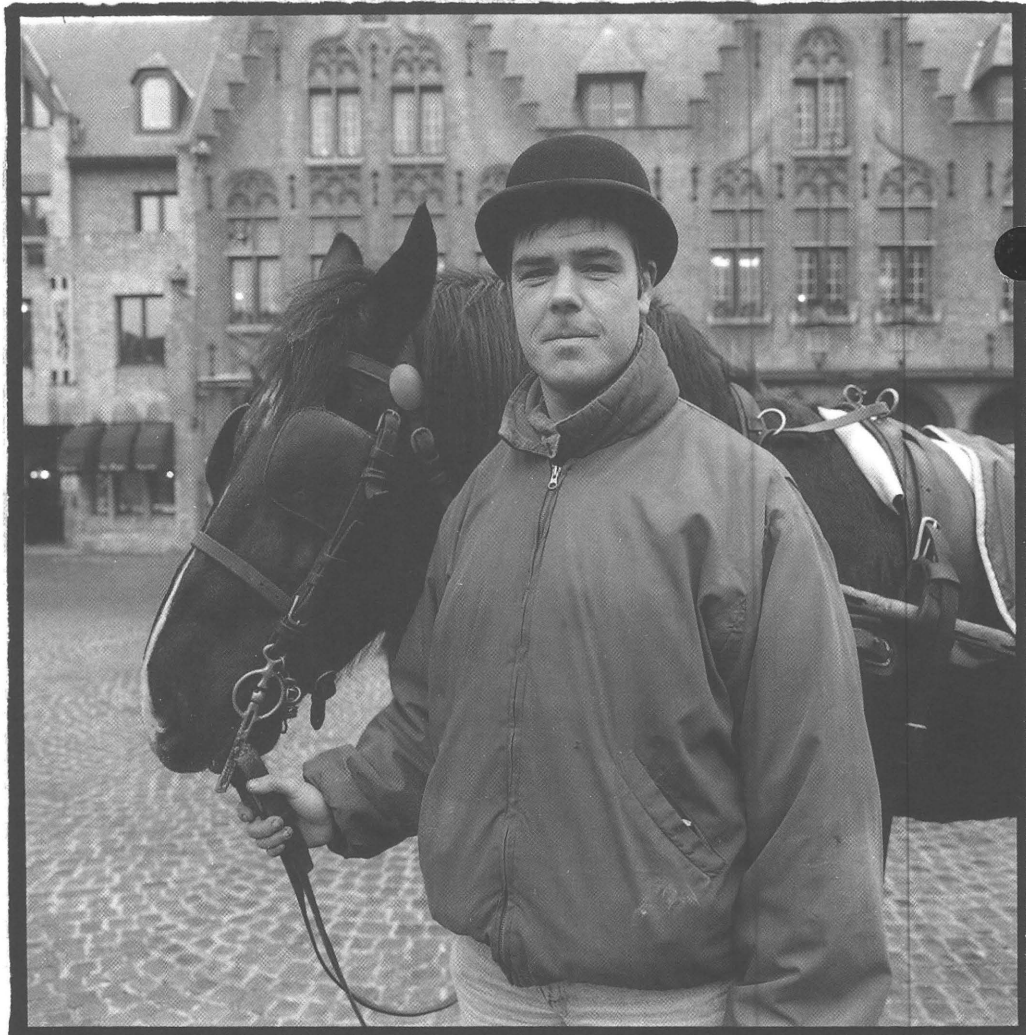
- la simplification administrative,
  - le soutien à des prestations de services transfrontaliers,
  - la coopération transnationale,
  - l'amélioration de la compétitivité internationale (faciliter la participation des PME à des foires et des expositions dans les pays tiers),
  - l'action de formation et de perfectionnement,
  - l'élaboration de diplômes européens,
  - l'intégration des PME dans la société de l'information,
  - l'amélioration de l'action financement (développement du cautionnement mutuel, stimulation de la coopération banque-entreprise) et de la visibilité des PME (soutien au lancement de l'académie européenne, instauration de prix européen des métiers d'art, accorder une place plus importante aux PME dans les comités de gestion), etc.
- Le décor est posé. La «balle» est désormais dans le camp du Conseil des ministres. A lui désormais de se prononcer...

S.Kz



Chaque mois,  
des citoyens résidant  
en Belgique racontent  
à Eurinfo l'Europe  
telle qu'ils la voient.

Textes: Xavier Deutsch  
Photos: Marina Cox



**A la disposition des touristes espagnols et japonais, les chevaux de quatre calèches piétinent le pavé d'une petite place de Bruges. Trois hommes, une femme soufflent dans leurs mains pour se les réchauffer, mais il n'y en aura qu'un pour vouloir nous parler de l'Europe.**

« *L'opinion générale, c'est que le citoyen moyen n'en connaît pas assez. On s'occupe de nous, on nous dit que ça sera meilleur pour nous, mais finalement on ne sait pas, politiquement on ne connaît pas les conséquences. Regardez, moi je voulais bien vous parler, mais les autres collègues ça ne les intéresse pas, ils s'en foutent. C'est eux qu'il faudrait interroger pour savoir ce qu'ils pensent.*

*Naturellement je suis pour. Mais, comment vous dire ça ? L'Europe elle a un peu le dikke nek. Elle a presque toujours été le centre du Monde, dans notre idée. L'Empire grec, l'Empire romain, la Renaissance, l'Europe a toujours été considérée par elle-même comme le centre du Monde. On est si sûrs de nous, mais attention. L'économie ne va pas si bien, et quand on voit le développement de certains pays, comme l'Inde, nous devons nous unir pour les combattre économiquement. Ces pays que nous considérons comme sous-développés deviennent terriblement puissants, et nous devons y être attentifs, et réagir.*

*Aussi on doit s'unir absolument pour faire une réaction contre l'extrême-droite. Je suis opposé à tout nationalisme, et je suis persuadé que l'Europe unie sera plus forte pour combattre les nationalismes. Il faut réaliser une Union qui respecte les identités. Le tempérament d'un Espagnol est différent de celui d'un Nordique, et ces différences doivent être conservées, mais dans une bonne intégration. Si chacun trouve sa place, les nationalismes peuvent s'éteindre. Mais on en est encore loin. Un Belge de Bruges, il prend les Néerlandais pour des étrangers, mais pourtant les Pays-Bas sont à vingt kilomètres. Quand vous regardez les Etats-Unis, tous les Américains ont le sentiment d'être des Américains alors que le territoire est immense. »*

**SAVIEZ-VOUS QUE ...** la Commission européenne estime nécessaire pour chacun l'apprentissage d'au moins deux langues communautaires autres que la sienne. Non seulement pour des raisons professionnelles, mais aussi pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe, ainsi que la compréhension entre les citoyens européens. En outre, il élargit dès le plus jeune âge l'horizon culturel, développe l'agilité intellectuelle, et favorise la maîtrise de sa propre langue maternelle.



« **J'**avais de vrais espoirs par rapport à l'Europe. Je m'étais dit que la France, la Belgique, ça ne voulait plus rien dire, qu'il fallait construire quelque chose de plus grand. Mais qu'est-ce qu'on voit ? Que les pays appliquent au plan européen leur petite gestion nationale, comptable, purement économique. L'Europe des gros sous ? Moi, je ne peux pas adhérer à ça. Impossible ! Mon espoir, c'était une Europe sociale, humaine, et je vois que ce n'est pas du tout ça. On voit se développer de plus en plus de particularismes. Ici, en Ardenne, dans le train, les gens sont plongés dans la nécrologie, les pages régionales, le centenaire de madame Machin... Plus on fait l'Europe, plus les gens se retranchent dans leur petit coin. «Moi, mon gosse, ma voiture, et je suis bien, et le reste je m'en fous.» Pour sortir de la logique budgétaire qui ne rend personne heureux, il faudrait parler, dire sans cesse que la compétitivité toute seule ne peut pas être le critère de la construction de la société. Les gens de terrain, ils en parlent, et ils donnent des signaux, mais personne n'entend. On dit que la situation est critique, que ça va péter. Contre la logique de la compétitivité toute puissante, il y a des foyers de résistance, des gens qui réfléchissent et qui pensent. Mais les relais sont faussés. Le message ne passe pas. Comment ça se fait ? Pourquoi, quand on parle à des parents d'élèves dans une salle de Neufchâteau, on sent une crispation, un réflexe de rejet, alors qu'on ne leur parle que de respect, d'épanouissement, de solidarité ? On se heurte à un mur, les gens se retranchent sur leur quant à soi, et ça les rend de plus en plus incapables de comprendre. Et vous voulez construire l'Europe ? C'est curieux, j'ai l'impression que, quelque part, quelqu'un pousse les gens à ne plus penser. »

**SAVIEZ-VOUS QUE ...** à l'exception de la Grèce et de l'Italie, il existe une relation directe entre le niveau d'éducation et le taux de chômage: plus ce niveau est élevé, moins le taux de chômage est grand. En 1994, ce taux atteignait en Belgique les 15% pour les travailleurs n'ayant pas dépassé le niveau du premier cycle de l'enseignement secondaire, mais était inférieur à 5% pour ceux qui avaient terminé un enseignement supérieur.

**L'Ardenne profonde a des secousses à dire, et Brigitte aussi. Ils seront peut-être les derniers, mais jusqu'au bout dans ce monde il y aura des profs dans les écoles pour penser, pour dire ce qu'ils pensent.**

# Cure de rajeunissement pour le Parlement européen

**A la mi-mars, 80 adolescents venus d'écoles flamandes et wallonnes ont été les invités du Parlement européen pour, précisément, «jouer au Parlement». Une invitation dans le cadre du projet EUROPOLIS qui, par un jeu de rôles, propose une simulation d'une session plénière du Parlement européen. Un exercice stimulant d'éducation poli-**

L'association EUfrasia entend prouver avec son projet EUROPOLIS que le mouvement volontaire est bien placé pour entreprendre des initiatives pertinentes dans le domaine éducatif. Son objectif est de donner à la jeunesse belge la possibilité de participer activement au développement d'une Europe unie et de renforcer la conscience de la dimension européenne et des valeurs démocratiques. De cette session de deux jours, il ressort que, dans leur grande majorité, les élèves de fin d'études secondaires avaient une bonne connaissance des sujets traités et même une maturité suffisante pour formuler des questions et réponses claires.

A cette session parlementaire, ont pris part huit écoles, cinq flamandes et trois wallonnes. Chaque école avait constitué une commission parlementaire composée de 10 membres qui avaient au préalable planché sur un projet de résolution. Les textes, préparés au cours des semaines précédant la session, ont été transmis à toutes les écoles. Les élèves pouvaient ainsi se mettre d'accord sur la répartition des travaux, et, individuellement, préparer de façon approfondie le sujet assigné. Ce qui ne pouvait qu'être un atout pour la connaissance des dossiers et donc aussi pour le niveau des débats.

La réunion elle-même fut à l'image d'une vraie session plénière du Parlement européen, même si tous les travaux se sont déroulés seulement dans deux langues - le français et le néer-

landais. Il n'y avait pas d'interprètes; chaque élève parlait sa propre langue et devait en même temps s'efforcer de comprendre l'«autre». Les trois jeunes présidents - les plus âgés n'ont pas eu voix au chapitre dans ce projet - ont assumé la lourde tâche de diriger les débats dans les deux langues; ce en quoi ils se sont révélés petit à petit plus habiles. A noter aussi la grande courtoisie «linguistique» dont ont fait montre les élèves qui, avant la fin de la journée, passaient habilement d'une langue à l'autre. A la grande satisfaction des professeurs de langues présents.

## De l'ozone aux hormones

Après la discussion des amendements, les élèves ont pris part au vote et adopté la plupart des résolutions. Comme celles concernant la problématique de l'ozone (présentée par l'Athénée royal de Asse), l'immigration et la politique en matière d'asile (St. Jozefcollege de Tielt), les possibilités d'emploi pour les jeunes en Europe (A.R. Pitzemburg de Malines), l'avenir de l'Europe (Notre-Dame de Bellevue de Dinant), l'Union monétaire européenne (O.L.V. van Vlaanderen de Courtrai) et le réseau Internet (Institut Notre-Dame de Bastogne). Les résolutions plutôt controversées sur la politique en matière d'hormones (O.L.V. Engelenlyceum de Courtrai) et sur le tabac (Athénée royal de Thuin) n'ont pas été adoptées.





Robert Masson © FOTO KLUB SAB

L'objectif du projet EUROPOLIS n'est pas l'adoption ou le rejet de résolutions. C'est plutôt de donner confiance aux élèves pour formuler leurs idées, défendre ou adapter leurs points de vue, et cela sur des dossiers bien concrets. Tout au long de leurs travaux, ils ont aussi appris que travailler au sein d'un grand groupe n'est pas chose facile et qu'un consensus obtenu en petit comité ne suffit pas pour convaincre toute une assemblée.

### Extrême-droite

Le caractère parfois houleux des paroles échangées à propos de sujets très médiatiques, comme l'immigration et le droit d'asile, ou l'attitude envers l'extrême-droite, a été quelque peu surprenant. Certains élèves étaient d'avis que la démocratie devait laisser une place aux idées d'extrême-droite, alors que d'autres pensaient en revanche que cela pourrait se révéler une menace pour la démocratie. Une très grande liberté dans l'expression d'idées aura prévalu.

A la suite de la session plénière, les jeunes ont longuement discuté avec l'eurodéputé Philippe DE COENE. Ce plus jeune membre belge du Parlement européen leur a fait remarquer le caractère plus houleux qu'ont parfois les débats parlementaires, conséquence du rajeunissement de l'Assemblée à la suite des élections de 1994. «Les jeunes ont tendance à présenter les choses comme si tout était seulement noir ou blanc».

Pour M. De Coene, il faut assurer la relève de ce groupe de jeunes siégeant actuellement au Parlement européen mais qu'il considère voué à l'immobilisme d'ici quelques années. D'où l'importance d'un apport constant de nouvelles têtes fraîches. Les Europolicéens, nom donné aux participants au projet EUROPOLIS, se sont sentis directement concernés.

Tout en les félicitant, l'eurodéputé a demandé aux élèves de garder un esprit critique tout autant que nuancé sur la société et la politique. Vu l'enthousiasme des Europolicéens présents, Philippe De Coene estime réalisable son espoir d'accueillir dans un proche avenir certains d'entre eux en tant que vrais parlementaires européens. M. De Coene ne pouvait être plus clair en concluant: «Si tous les dégoûtés quittaient la politique, il n'y aurait que les dégoûtants qui resteraient.»

**Pour tout contact ou information complémentaire,  
n'hésitez pas à appeler**

le Parlement européen/Bureau pour la Belgique  
Rue Belliard, 97-113 - 1047 BRUXELLES  
Tél. 02/284 20 05 - Fax 02/230 75 55

### EUROPOLIS

- les jeunes au Parlement européen - est une initiative de volontaires organisant une fois par an à Bruxelles une session parlementaire de simulation, et ce pendant deux jours. Il est fait appel à toutes les écoles de Wallonie, de Bruxelles et de Flandre. Les langues de travail sont le français et le néerlandais. Pour plus d'informations, s'adresser au Bureau pour la Belgique du Parlement européen, à M. Etienne BOUMANS (tél 02/284 28 02).

### EUROSCOLA

est un projet du Parlement européen réunissant des élèves de fin d'études secondaires de toute l'Union européenne pour une journée de jeu de rôle à Strasbourg ou à Bruxelles. Ce projet s'adresse à des classes entières et utilise cinq langues de travail.

Pages rédigées par le Bureau pour la Belgique du Parlement Européen



© Thema - J. Tomassini

## Bonus-malus : divergences de vue

Trois systèmes d'application du bonus - malus cohabitent dans l'Union. La Commission réfute celui qui se trouve uniformément imposé par la législation nationale, pour cause d'entrave à la liberté tarifaire. Ce qui n'est pas du tout l'avis des assureurs belges.

Les milieux européens du secteur de l'assurance automobile se livrent actuellement à une sorte de guerre commerciale basée sur des interprétations différentes - voire radicalement opposées - des directives de l'Union européenne, avec leur conséquence sur le fameux système de bonus - malus. Celui-ci permet de «coter» les conducteurs en fonctions des nombres d'accidents dont ils sont responsables, et d'ainsi faire payer davantage les mauvais conducteurs. Cet affrontement provient de ce que ce système n'est pas du tout uniforme dans les Etats membres.

Chez certains (Belgique, France et Finlande), il est uniforme et imposé par la réglementation en matière d'assurance auto obligatoire. Chez d'autres, notamment en Allemagne, il est aussi uniforme, mais résulte d'un accord de marché. Ailleurs enfin (Irlande, Royaume-Uni, Pays-Bas, Espagne, Italie et Autriche), son application (ou non) est totalement libre.

Récemment, la presse française s'est fait l'écho de critiques des assureurs français, selon qui le système d'assurance de l'Union dans le cadre du Marché unique est une menace pour le système bonus - malus. La Commission a rappelé à ce propos qu'elle ne peut imposer un système uniforme et obligatoire dans tous les Etats membres. Par contre, le bonus - malus n'est pas menacé puisqu'il pourrait être maintenu mais de manière non-uniforme et non-obligatoire.

La DG XV souligne que la 3e directive assurance non vie (92/49/CEE) prévoit la liberté tarifaire pour tous les contrats. Elle estime que le système de bonus - malus appliqué par une compagnie

d'assurance fait partie intégrante de sa politique tarifaire. Donc, l'imposition d'un système obligatoire va à l'encontre de la liberté tarifaire des assureurs. Il faut, pour la Commission, que ces derniers laissent à chaque candidat assureur le choix du système ou des critères de personnalisation.

### Pas de préjudice

Pour l'Union professionnelle des entreprises belges d'assurances (UPEA), le système bonus - malus uniforme et obligatoire ne contrevient en rien à la libre concurrence. L'UPEA diverge ainsi fortement de l'avis de la Commission. A l'Union professionnelle, on précise à Eurinfo qu'il n'y a aucun préjudice à la libre concurrence puisque le système belge fixe uniquement l'évolution de la prime selon le degré bonus - malus, mais pas le niveau de base du prix du contrat. «N'importe quel assureur étranger peut faire des contrats en Belgique avec un tarif de base pour lequel il a toute liberté, souligne l'UPEA. Chaque assuré peut changer d'assurance -et donc de prime de base- tout en gardant un indice bonus - malus qui sera le même partout. Appliqué correctement, notre système apaise les tensions tarifaires et évite ce qui se fait ailleurs, à savoir l'exclusion des conducteurs à lourd malus.»

Partant de cette interprétation, l'UPEA estime que, puisqu'il n'y a pas d'entrave à la concurrence, la Commission doit plaider la subsidiarité.

M. VDM.



F. Point

### EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adresser à

**EURODROIT**  
rue Archimède 73  
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

# au jour le jour

13 mars 1996

**Cuba:** l'Union européenne dénonce les nouvelles mesures de rétorsion américaines contre Cuba, coupable, selon elle, de violer le règlement de l'Organisation mondiale du commerce.

18 mars 1996

**Hormones:** les ministres européens de l'agriculture adoptent une série de mesures pour renforcer la lutte contre l'utilisation d'hormones dans la production de la viande. A partir du 1er juillet 1997, un éleveur coupable de pratiques interdites pourra être privé pendant un an (5 ans en cas de récidive) de toutes les aides directes prévues par la politique agricole commune.

25 mars 1996

**Bosnie:** les Quinze désignent l'Espagnol Ricardo Perez Casado, ancien maire de Valence, comme administrateur provisoire de l'Union européenne à Mostar. Il remplace l'Allemand Hans Koschnick, démissionnaire.

**Libre circulation:** la France lève ses contrôles aux frontières allemande et espagnole, mais les maintient avec celles du Bénélux, en attendant que soient trouvées des solutions à la lutte contre le trafic de stupéfiants depuis les Pays-Bas.

26 mars 1996

**Collège d'Europe:** l'ancien président de la Commission européenne, Jacques Delors, est nommé président du conseil d'administration du Collège d'Europe à Bruges. Il remplace le commissaire européen Manuel Marin.

27 mars 1996

**Santé:** l'Union européenne décrète un embargo total, mais temporaire, sur les exportations de viande de boeuf britannique, suite à l'épidémie de «vache folle» qui frappe la Grande-Bretagne.

**Social:** la Commission européenne propose de modifier la directive relative à l'égalité de traitement

entre hommes et femmes. Selon elle, la directive devrait préciser clairement que les mesures prévues par cette disposition incluent des actions en faveur du recrutement ou de la promotion de l'un des deux sexes, lorsque celui-ci est sous-représenté, à condition que l'employeur ait toujours la possibilité de tenir compte des circonstances particulières d'un cas donné.

29 mars 1996

**Union européenne:** lancement à Turin de la 6e conférence intergouvernementale, destinée à réviser certaines dispositions du traité de Maastricht.

## publications

### ■ Gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1000 Bruxelles, sauf si une autre adresse est indiquée :

• «**L'Union européenne et l'Asie**», Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement, 10 p. N° de catalogue CC-92-94-691-FR-C.

• «**Conférence intergouvernementale 1996: avis de la Commission - Renforcer l'Union politique et préparer l'élargissement**», 23 p. N° catalogue CM-94-96-356-FR-C.

• «**Bulletin du Comité économique et social**», 96/1. Ce bulletin, publié dix fois par an, rend compte des activités du C.E.S., assemblée consultative européenne. Pour s'abonner: fax 02/546.98.22.

### ■ En vente

Les publications suivantes sont en vente :

- au **Moniteur belge**, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;  
- à la **Librairie européenne**, rue

de la **Loi 244**, 1040 Bruxelles;  
- au **CREDOC**, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;  
- à la **Librairie Jean de Lannoy**, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles; sauf si une autre adresse est indiquée:

• «**Livre vert sur l'innovation**», Commission européenne, Bulletin de l'Union européenne, supplément 5/95, 108 p., 7 ECU (hors TVA). Ce livre vert pose une série de jalons d'une stratégie européenne pour stimuler l'innovation dans l'entreprise: outre un diagnostic, il propose 13 pistes d'actions et près de 130 propositions concrètes. N° de catalogue CM-NF-95-005-FR-C.

• «**Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne: vers un partenariat euro-méditerranéen**», Commission européenne, Bulletin de l'Union européenne, supplément 2/95, 73 p., 7 ECU (hors TVA). N° catalogue CM-NF-95-002-FR-C.

• «**Groupe de conseillers pour l'éthique de la biotechnologie auprès de la Commission européenne**», 22 p. N° catalogue: CM-91-95-714-FR-C. Ce groupe a été mis en place en 1991 et est

composé de 9 membres, dont un Belge: Gilbert Hottot, de l'ULB.

• «**L'OSCE et les conflits en Europe**», par Vincent Ramelot et Eric Remacle, GRIP (Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), 136 p., 475 FB. L'action de l'organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe - mieux connue sous son ancienne déno-

mination de CSCE- passe généralement inaperçue du grand public. Elle n'en est pas moins significative.

• «**Le tabac**», numéro spécial de la Revue (trimestrielle) de fiscalité européenne - Droit international des affaires, 48 p., 1080 FB. Rens.: Cahiers fiscaux européens, bd St-Michel 45, 1040 Bruxelles. Tél.: 02/736.59.44.

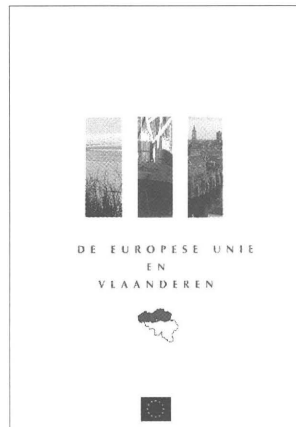
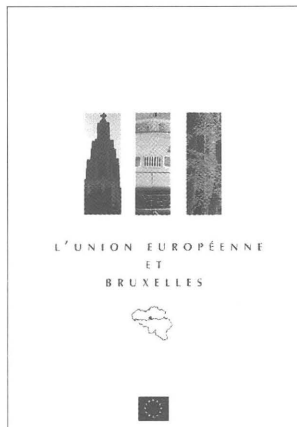
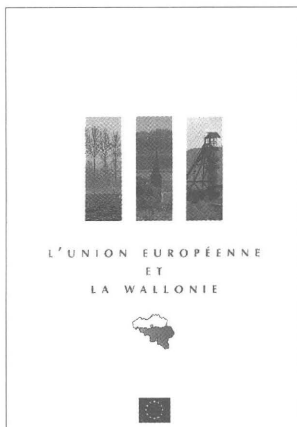
### Action Public Jeunes 1996 : Appel à propositions

Dans le cadre de sa mission d'information, la Commission européenne souhaite promouvoir des actions à destination des jeunes. A cet effet, elle met en oeuvre l'Action Public Jeunes 1996, une action d'information sur l'Union européenne pour les jeunes, de préférence entre 15 et 25 ans, destinée à soutenir des initiatives et des projets d'informations et de communication de dimension européenne, impliquant des partenaires d'au moins trois états membres.

Pour 1996, l'Action Public Jeunes vise à :

- sensibiliser les jeunes à la création de l'Europe des citoyens,
- informer les jeunes sur l'Union européenne en général.
- informer le groupe cible sur les thèmes prioritaires de l'Union européenne en 1996: la création d'emplois, la conférence intergouvernementale, la monnaie unique et l'élargissement de l'Union. L'aide accordée, par projet, ne pourra excéder 50 % des dépenses totales encourues. Le montant maximal accordé pour un projet s'élève à 40.000 ECU. La Commission se réserve le droit d'accorder une subvention inférieure au montant demandé.

Le formulaire de candidature peut être obtenu auprès de la Commission européenne, unité Information et projets Grand public (DGX/A/5), rue de la Loi, 200, 1049 Bruxelles, téléfax (02)299 92 02. Les formulaires sont disponibles également auprès du Bureau en Belgique. Les projets doivent être introduits au plus tard le 31 mai 1996.



Par la mise en oeuvre des politiques communautaires, l'Union européenne tente d'améliorer le bien-être des citoyens, au plus près de leur vie quotidienne. Mais ceux-ci ne le savent pas toujours! Aussi, le Bureau en Belgique de la Commission européenne vient d'éditer trois bro-

chures, consacrées aux actions de l'Union dans chacune des régions belges: Wallonie, Flandre et Bruxelles. Assorties de nombreux exemples concrets, ces brochures sont disponibles sur simple demande au service de documentation du Bureau en Belgique, rue Archimède 73, 1000 Bruxelles.



© Thierry Dauwe

Le 27 mars dernier, en collaboration avec la Maison de l'Europe de Bruxelles, le Bureau en Belgique a accueilli dans le cadre d'un lunch-débat M. R. Blanpain (à droite sur la photo), professeur de droit du travail à la KUL et M. J.-M. Defourny (à gauche), avocat au Barreau de Liège. L'exposé et la discussion qui ont suivi, ont porté sur l'affaire Bosman et ses implications immédiates dans le domaine sportif.

## Ils ont dit ou écrit ...

«Les chômeurs n'ont aucune raison d'être eurosceptiques. Le chômage est dû aux modifications structurelles du marché mondial, aux technologies modernes. Il est renforcé par une mauvaise politique des Etats membres, mais pas par l'Union européenne. Si nous voulons lutter de façon efficace, l'Union ne peut pas se substituer aux efforts des Etats membres. Elle ne peut que les compléter, les coordonner, les orienter, pas plus.»

**Klaus Hänsch,**  
président du Parlement européen, dans «Le Soir»

«Les Belges ont tellement bien assimilé tous les bienfaits de l'Europe qu'ils ne se posent plus de questions.»

**Erik Derycke,**  
ministre des affaires étrangères, dans «Le Soir»

«L'économie produit la culture, l'art, la beauté, la puissance et la discrimination. La culture dominante, c'est la culture qui possède le plus de canons. La culture dominante discrimine. Le racisme n'est en réalité pas une question de blancs et de noirs, mais de pauvres et de riches.»

**Oliviero Toscani,**  
photographe chez Benetton, dans «De Volkskrant»



Robert Schuman

L'intégration économique ne se conçoit pas, à la longue, sans intégration politique.

EURINFO est édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne  
73 rue Archimède  
1000 Bruxelles  
Tél. (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:  
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA  
Bruxelles-Luxembourg 19  
CC-AH-96-004-FR-C

Lay-out et mise en page:  
APE - Editions